

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/12/2015

Réception par le Prefet : 21/12/2015

Publication : 23/12/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 18 décembre 2015

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2015-11-10-5

CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR LA MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL SOLIS DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM.BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. ADRIAN,

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

- VU la délibération n° 2009-3-4-3 du Conseil Général du 26 juin 2009 relative à la mise en œuvre du revenu de Solidarité active dans le département du Haut-Rhin et approuvant ses modalités d'organisation,
- VU la déclaration de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés n°1520356 du 23 novembre 2011,
- VU la charte d'utilisation du logiciel Solis approuvé par le Comité Technique Paritaire du 2 octobre 2014,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat et ses annexes avec POLE EMPLOI portant sur la consultation du système d'information SOLIS/rSa, jointes en annexe,
- ❖ Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions de partenariat et leurs annexes avec le CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, ALSA, la VILLE DE MULHOUSE, SEMAPHORE, REAGIR et ESPACE DEVELOPPEMENT relatives à la consultation et la saisie de données dans le système d'information SOLIS/rSa, jointes en annexes.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité